

REPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFICE DE TOURISME DE LA LOMAGNE
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : COMMU. DE COMMU.

Numéro SIRET : 24820006500022

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BEAUMONT DE L.

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : O.T.I de la Lomagne T&g

ANNEE 2016

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil Communautaire (4)
011	Charges à caractère général	20 800,00	8 706,00	8 706,00
60612	Energie-électricité	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	200,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats prestatat° services	500,00	0,00	0,00
615231	Voirie	1 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	500,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers		5 706,00	5 706,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	200,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00	0,00	0,00
6288	Autres services	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	882,00	1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	882,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuation de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		1 000,00	1 000,00
65548	autres contributions		1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		21 682,00	10 706,00	10 706,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		22 882,00	11 706,00	11 706,00
023	Virement à la sect° d'investis.	1 420,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	2 131,00	2 502,00	2 502,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	2 131,00	2 502,00	2 502,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 551,00	2 502,00	2 502,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 551,00	2 502,00	2 502,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 433,00	14 208,00	14 208,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 208,00

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil Communautaire (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	899,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	450,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement	449,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		899,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		899,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	1 420,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	2 131,00	2 502,00	2 502,00
28183	Matériel de bureau informatique	2 026,00	2 395,00	2 395,00
28184	Mobilier	42,00	42,00	42,00
28188	Autres immos corporelles	63,00	65,00	65,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 551,00	2 502,00	2 502,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		3 551,00	2 502,00	2 502,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		4 450,00	2 502,00	2 502,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTIcipe (10)

2 203,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 705,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil Communautaire (4)
013	Atténuation de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7088	Autres produits activité annexe	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations	14 000,00	0,00	0,00
74758	Groupements de collectivités	14 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		15 500,00	1 500,00	1 500,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		15 500,00	1 500,00	1 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 500,00	1 500,00	1 500,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 708,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 208,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Conseil Communautaire (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	6 000,00	2 705,00	2 705,00
2183	Matériel de bureau et info.	4 000,00	2 705,00	2 705,00
2188	Autres immo corporelles	2 000,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 000,00	2 705,00	2 705,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		6 000,00	2 705,00	2 705,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 000,00	2 705,00	2 705,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	2 000,00
-----------------------------	----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 705,00
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).